



Compte rendu de réunion



Réunion sur la mise en place des rythmes scolaires à Mayotte


Samedi 06 09 2014 Collège de Dembeni

Pour la préfecture : M. Morsy, préfet, M. Frederic, directeur de cabinet, Mme Especier, sous-préfète

Pour le vice-Rectorat : Mme Costantini, Vice-Recteur, M. Claverie, DAASEN, Mme Lambert, Directrice de cabinet.

Délégation de l'UNSA : Nacera Hourcade, Chrystel Noléo, Vincent Cabirol, Olivier Blanchet

Autres participants à la réunion : les autres organisations syndicales, des représentants des parents d'élèves ainsi que les élus étaient présents.

Les interventions, remarques, inquiétudes... du SE-UNSA sont repérées par le logo 

Dans un premier temps, le préfet a laissé s'exprimer les différents participants.

- Le SE-UNSA note qu'il y a eu un assouplissement concernant les écoles à 75% de rotation mais reste inquiet pour les autres écoles en rotation en prenant pour exemple des situations proposées qui ne sont pas acceptables.
- Le SE UNSA réaffirme qu'il faudrait ne pas imposer la réforme des rythmes dans les écoles en rotation et se servir de ce qui sera mis en place dans les écoles qui ne sont pas en rotation pour tirer des conclusions sur la mise en place de ces rythmes.
- Le SE UNSA souhaite continuer à rencontrer les services du VR pour toutes les situations problématiques, mais au cas par cas, sans traiter la mise en place des rythmes de manière générale.
- Le SE UNSA réaffirme l'importance de tenir compte des propositions faites en conseil d'école et que les bilans qui seront faits soient écoutés lors du CENM de décembre.

⇒ **A la fin du tour de table, le préfet donne la parole à Mme Costantini,**

Mme Costantini justifie sa volonté d'appliquer la réforme des rythmes à toutes les écoles en expliquant qu'elle ne souhaite pas créer des écoles avec deux systèmes différents ce qui entraîneraient une inégalité et la possible création d'une logique de sectorisation.

Le 27 novembre prochain,
Je vote UNSA !



↪ Mme Costantini, rappelle l'importance de saisir les conseils d'école pour que les Elus soient présents et participent aux décisions prises.

↪ Mme Costantini précise que le seuil de 75% n'est qu'indicatif, les situations propres à chaque école seront prises en compte en cas d'impossibilité de trouver des salles libres.

↪ Mme Costantini ne souhaite pas proposer un modèle unique pour uniformiser l'organisation du temps scolaire. Son objectif est d'organiser un temps de pause entre deux temps d'enseignement mais sans pénaliser les parents qui n'auraient pas pu prendre de dispositions.



⇒ **M. le préfet, prend la parole pour expliquer ce qu'il compte faire.**

En préambule, M. le préfet précise que seulement 5 communes sur 17 ont fait la demande pour que les fonds d'amorçage leur soient versés (144€ / enfant).

Seulement la moitié des fonds attribués aux constructions et rénovations scolaires a été dépensé. Il reste encore 5 millions à dépenser d'ici la fin de l'année.

M. le préfet pose comme condition pour lancer son plan d'actions, le retour en classe de tous les élèves. Il ne peut intervenir directement au niveau des maires car ce sont les parents qui bloquent les écoles.

⇒ Dans les 10 jours :

↪ Inventaires des problématiques liées à l'éducation (constructions, cantines, accompagnement péri scolaire...)

↪ Indentification des responsabilités (qui devait faire quoi ?)

↪ Rencontre avec les services qui avaient des responsabilités dans le domaine de l'éducation.

⇒ Dans le mois

↪ Chiffrage des besoins identifiés suivant les différents thèmes (moyens humains, besoins financiers...).

↪ Choix des actions prioritaires.

↪ Rédaction d'un échéancier.

⇒ **Démarches de la section à Paris :**

- Le SE-UNSA poursuit son action à Paris par le biais de son secrétaire national, Christian Chevalier afin d'obtenir un calendrier identique pour toutes les écoles dans la mise en place de la réforme des rythmes pour les écoles en rotation.
- Le SE-UNSA après avoir sollicité l'UNSA Fonction Publique, pour une audience au cabinet de la ministre la semaine dernière sur les dysfonctionnements inacceptables pour le versement de l'IE dans certaines académies, sollicite à nouveau le cabinet du MEN et celui du 1^{er} ministre. Pour nous, il est urgent de remettre enfin de l'ordre dans les services de l'Education nationale pour ces versements indemnitaires !

*Le 27 novembre prochain,
Je vote UNSA !*

